

AVIS PUBLIC

**AVIS DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE TRANSMETTRE  
DES COMMENTAIRES ÉCRITS À PROPOS DU PROJET DE RÈGLEMENT 272-7  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 272**

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors de la séance régulière tenue le 6 juillet 2020, le conseil municipal de Franklin a adopté le projet de Règlement suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT # 272-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 272**

- Ce projet de Règlement numéro 272-7 modifie le Règlement #272 sur le zonage de manière à revoir le coefficient d'occupation du sol (COS) dans la zone AB-22.
2. Conformément à l'arrêté ministériel 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 22 mars 2020, toute procédure relative à l'adoption du règlement numéro 272-7 modifiant le règlement de zonage de Franklin qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est administrée par une procédure de consultation par appel de commentaires écrits de la part du public;
  3. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, par l'envoi d'un courrier à l'hôtel de ville au 1670, route 202, Franklin (Québec) J0S 1E0 ou d'un courriel à [info@municipalitedefranklin.ca](mailto:info@municipalitedefranklin.ca) en indiquant leur nom et adresse;
  4. Une copie du projet de règlement 272-7 modifiant le règlement de zonage de Franklin peut être consultée sur le site de la municipalité dans la section réglementation d'urbanisme ou en faisant une demande, à la direction de la municipalité, par téléphone au 450-827-2538;
  5. Cet avis s'adresse à l'ensemble des personnes habiles à voter de Franklin.

Donné à Franklin, ce 20 juillet 2020



Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général et secrétaire trésorier

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la municipalité, ce vendredi 17 juillet 2020 entre 8h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 20 juillet 2020,



Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général et secrétaire trésorier